

Autour de la table de Shabbat n° 343, Mattot-Masseï



Les villes de refuges et les « libéraux »

A la fin de la Paracha de Masseï est enseignée une loi forte intéressante : le cas du tueur par inadvertance. Il s'agit d'un homme qui, sans préméditations, met fin aux jours de son prochain. La Loi plusieurs fois millénaires du Sinaï est sévère à son sujet et nous indique la marche à suivre. Dans un premier temps l'assassin (son statut n'est pas encore déterminé) devra fuir vers une des villes de refuge. Ces villes appartiennent à la tribu des Lévis. Pourquoi cette fuite ? Car la Thora donne la permission, au proche parent (le Goél Hadam) de la victime, de venger son sang. Donc pour éviter le glaive du Goél Hadam, le meurtrier s'enfuira vers une ville de refuge (ndlr : *la sureté, de ces lieux, n'est pas assurée par un service d'ordre super-entraîné à la "Rambo" ni d'un réseau de caméras qui quadrillent les rues...* Mais c'est la Thora qui indique que tout le temps où le tueur (par inadvertance) se trouve dans l'enceinte de la ville, le Goél Hadam n'aura pas la permission de le tuer. S'il passe outre, il sera à son tour jugé et déclaré coupable de meurtre mais cette fois comme son acte est « prémédité », il sera passible de la peine capitale, comme tous les assassins. Dans un premier temps le Beth Din enverra deux érudits (Talmid Hahamims) qui **ramèneront** le tueur dans la ville où s'est déroulée le drame afin d'être jugé par un tribunal de 23 juges). En effet, le Beth Din devra statuer si son acte avait un caractère intentionnel ou non. Et même s'il était accidentel, il fallait définir s'il devait s'exiler (lorsqu'il s'agissait d'un vrai cas de force majeur, il était exempté de peine mais devait rejoindre la ville de refuge la plus proche. Dans le cas où c'était suite à une négligence de sa part, la ville n'avait pas la capacité de le protéger du "Goél HaDam»). Donc dans le cas où c'était défini comme non-intentionnel, il devait déménager au plus vite dans une de ces villes. Tout le temps où le Cohen Gadol était vivant, il n'avait pas la possibilité de sortir au-delà d'un kilomètre deux cent autour de la ville de refuge. Au-delà de cette limite, le Goél Hadam pouvait le tuer (sans craindre des poursuites pénales).

La Thora indique qu'il existait trois villes de refuges au-delà du Jourdain qui ont été inaugurées par Moshé Rabénou. Lorsque les Bné Israël s'installèrent en Terre Sainte, Yéhochoua mettra en place trois autres villes (dans les

limites du saint pays). La Guémara, dans Makot (9:), pose une question. Comment se fait-il qu'en Terre sainte il n'y ait besoin que de 3 villes (de refuge) alors que la population comprend neuf tribus et demie tandis que de l'autre côté du Jourdain il y avait deux tribus et demie (Gad, Réouven et la moitié de Ménaché). La population était-elle moindre? La Guémara répond à partir d'un verset du prophète Oshéa (Osé) : "**Guilad, (région au-delà du Jourdain) endroit des meurtres prémédités...**". Avant de continuer mon développement je tiens à faire un petit "arrêt sur image". Car cette prophétie de Osé s'est déroulée bien plus tard (Osé fait partie des "petits prophètes" plusieurs siècles après l'entrée en Terre sainte des Bné Israël). De là, on voit que la prophétie n'est pas dépendante du temps, c'est une science exacte qui donne une connaissance des événements au-delà de leur chronologie.

Cependant revenons à mon développement. Les commentateurs posent une autre question. Le verset cité (de Osé) traite **du cas des tueurs avec préméditation** or notre Paracha enseigne le cas d'un tueur par inadvertance (donc en quoi le verset du prophète est une réponse à la question de départ ?). En effet, si un tueur prémédite son acte, et demandait l'asile dans une ville refuge, il était inmanquablement débouté de sa demande et devait se rendre devant un Beth Din pour être jugé suivant la justice... **Pas comme tous ces tueurs nazis à la fin de la seconde guerre qui ont trouvé asile au Vatican et dans les monastères de l'église catholique qui évoquèrent le fameux "pardon" de la religion de l'"Amour" (c'est tellement facile de pardonner au nom de la communauté juive... n'est-ce pas ?) et qui finiront leurs jours paisiblement dans les colonies d'expatriés allemands en Argentine, avant de descendre bien-bas dans les affres du feu des enfers...)**. Donc pourquoi le Talmud indique qu'au-delà du Jourdain il y a nécessité d'installer de nombreuses villes de refuges du fait du grand nombre de meurtres prémédités ?

Plusieurs réponses sont données. Tossphot (sur place) explique à partir d'un fameux passage de la Guémara. Il est indiqué que parfois Hachem organise une catastrophe pour punir d'anciens coupables. Le cas énoncé est celui d'un

homme qui monte sur une haute échelle et malencontreusement un des échelons se casse sous son poids. L'homme se trouve déséquilibré et fait une très lourde chute. Or au pied de l'échelle était allongé un homme qui faisait de beaux rêves... La chute du premier entraînera sa mort sur le coup que D.ieu nous en préserve. La Guémara explique que D.ieu a "orchestré" cette tragédie car le paisible dormeur était un assassin « prémédité » qui avait fait son sale coup, bien longtemps avant, alors qu'il n'y avait aucun témoin. Tandis que le premier avait aussi tué un homme (par inadvertance) sans témoin. Les deux hommes avaient un point commun : ils n'ont jamais été jugés ni punis. Cependant, cette fois les faits seront connus du public et la personne (qui est monté sur l'échelle) devra s'exiler dans une ville de refuge. Fin de la réponse. Donc **puisque à Guilad il y avait de nombreux tueurs « prémédités »**, (comme le prophète l'a révélé) la Providence Divine entraînera que l'assassin « prémédité » décèdera grâce à une personne qui était redevable, par ailleurs, d'une peine d'exil. Ce qu'on appelle en français : " les desseins insondables de la Providence Divine" qui trouvent leurs explications d'une manière étincelante.

Il existe une autre explication au nom du Maharal de Prague (on retrouve cette explication dans le BETH Halévy sur la Paracha Noah). Il enseigne que les actions des hommes ont une influence sur l'entourage. Par exemple **voir** un Tsiadiq qui s'applique à la Thora et au Mitsvots cela entraîne que son entourage en sera imprégné. Cependant, le Maharal rajoute qu'il existe une influence beaucoup plus subtile encore dans le domaine spirituel. C'est-à-dire que les actions des uns et des autres ont une influence sur son prochain même s'il n'y a aucun contact ni auditif ni visuel. L'exemple donné est celui de l'épisode de Noah. Durant ces prémices de l'histoire humaine, les hommes se comportèrent mal (les espèces se mélangeaient les unes avec les autres) et au final Hachem décida de mettre fin à cette humanité. Un déluge rayera de la carte l'espèce humaine (en dehors de Noah) ainsi que les animaux et volatiles. Suite à cette dégradation de la moralité au niveau planétaire Hachem choisira de détruire le monde. Les commentateurs demandent, si l'homme est responsable de ses actions, il est normal qu'il soit puni ! Mais pourquoi l'animal qui n'a pas de libre arbitre devrait être puni ? La réponse sera que l'action des hommes a des répercussions sur toute la création. **Le niveau de dépravation (des hommes) était tel que les animaux étaient affectés.** De ce passage on apprendra que l'homme influence tout le reste de la création (même le monde animal). Pareillement dans notre Paracha. Comme les gens de Guilad avaient **une tendance sanguinaire** (de meurtre) cela entraînait que l'impureté se répandait sur le reste de la population et engendrait une plus grande facilité à commettre des homicides involontaires. On aura compris que l'action de l'homme a une influence au-delà du tangible et notre action a la capacité de faire souffler dans le monde un vent de sainteté ou son contraire (Bar Minan). Donc cette semaine la "Magnifique Table du Shabbat" aura appris à ses lecteurs (de plus en plus nombreux) **qu'il n'est pas acceptable de soutenir les mouvements libéraux** de par le monde (de gauche comme de droite) qui prônent l'abandon des lois ancestrales de sainteté dans les familles et permettent le fonctionnement de cellules familiales (qui ne sont plus des familles) avec deux personnes (hommes ou femmes...). Ce laissez aller aura des répercussions très profondes sur la société et nos enfants.

Abien cogiter qui a gagné la guerre

Cette semaine, puisque nous sommes entrés dans le mois de Av qui est une période de deuil pour le Clall Israël (par la perte des Sanctuaires de Jérusalem), j'ai choisi de vous faire partager un récit émouvant sur une période pas si lointaine. Le Rav Lau Chlita rapporte ce récit édifiant. Il s'agit d'un élève d'une Yéchiva de Pologne ou de Lituanie d'avant-guerre, qui était très proche de son Roch Yéchiva /son maître. Seulement la guerre fit ses ravages, la Yéchiva sera décimée et notre pauvre élève trouvera refuge en Erets Israël. Il rebâtit sa vie, mais garde toujours le grand espoir de retrouver la trace de ses anciens camarades et surtout celle de la famille de son Roch Yéchiva tant aimé. Il savait que le Rav avait trouvé la mort en sanctifiant le nom divin devant la horde nazie (yma'h chémmam) mais ne connaissait pas le sort du reste de la famille. Notre survivant, dans ces années d'après-guerre, décortiqua avec beaucoup d'attention toutes les listes des gens envoyés à Auschwitz ainsi que d'autres listes indiquant ceux qui sont restés en vie. Un jour, il tombe sur une information qui le chagrina beaucoup : la fille unique de son Roch Yéchiva est répertoriée vivante en Belgique mais vit mariée avec un gentil. Cette nouvelle ne laissa pas indifférent notre ancien Ba'hour, qui décida de partir en Belgique pour la rencontrer.

A son arrivée dans une petite ville à côté de Gand, il frappa à la porte de la maison où elle vivait. La porte s'ouvre, et il vit une femme aux traits marqués. C'est sans conteste la fille de son Roch Yéchiva! Par contre elle, en voyant notre homme avec le chapeau et la barbe lui claqua la porte au nez en disant dans une grande colère : "Laissez-moi vivre comme je l'entends! J'ai tourné la page, et je n'ai plus rien à voir avec ce passé!" Notre homme, se tenait derrière la porte fermée. Il se dit qu'il n'avait pas fait tant d'efforts pour ne pas pouvoir placer un mot! Il recommença à frapper à la porte, la femme entre-ouvrit, et cette fois-là, il demanda si elle pouvait lui donner un verre d'eau... La femme réfléchit et finalement tendit le verre. Puis il vit que cette dame gardait un brin de miséricorde juive. Il lui demanda s'il lui était possible de recevoir un tabouret afin de s'asseoir après un si long voyage. Elle acquiesça, et lui tendit une chaise. A ce moment, notre ancien Ba'hour expliqua à cette femme qu'il était très proche de son père, qui *était comme un père pour lui*, et qu'il voulait connaître la manière dont il avait rendu l'âme. La femme lui raconta et lui décrira comment les nazis, dans leur cruauté l'ont assassiné, lui et toute sa famille... Son père était en pleine prière avec le Talit ainsi que les élèves de la Yéchiva... Tout cela exprimé dans de grands sanglots! Seulement elle continua dans son leitmotiv qu'on la laisse vivre comme elle l'entend :

Notre ancien élève vit sa grande souffrance, et décida de s'en aller. Seulement avant de partir, il rajouta: " Je vais te laisser comme tu le désires! Mais la seule chose que je tiens à te dire, c'est que la clef de l'histoire de ton père:

TU LA DETIENS!" La femme fronça les sourcils, car elle ne comprenait pas le sens de ces paroles. Elle lui demanda de préciser sa pensée. Notre homme répéta alors ces mêmes paroles: " La clef de tout, tu détiens!", puis quitta la maison. Cette fois, c'est la femme qui le retint et le supplia de lui révéler son secret. Encore dans la petite allée donnant sur la maison, notre homme se retourna et lui répondit:

« Ton père Zatsal a fait une guerre terrible contre l'ennemi nazi! Toute sa vie a été consacrée à transmettre la connaissance de la Thora à la nouvelle génération son ennemi, lui, a tout fait pour éradiquer toute présence juive de la surface de la terre! Les nazis (yma'h chémam) ont TOUT fait pour qu'il n'y ait plus de trace du peuple qui dit le "Chéma Israel!", qu'il n'y ait plus d'enfants qui apprennent la Thora et les Mitsvots! Les clefs de la bataille sont dans TES mains! C'est toi qui choisis si c'est ton père qui gagnera cette guerre ou si ce sont les nazis Yma'h Chémam! Dans Ta main est placé celui qui sera le gagnant » Puis il s'éloigna de la femme visiblement soucieuse et monta dans le taxi qui l'attendait... Du coin de l'œil il la vit rentrer dans sa maison, puis entre-ouvrir les rideaux pour voir le taxi démarrer. Notre homme dit au conducteur de ne pas encore prendre la route... Après quelques minutes, voilà que la porte de la maison s'ouvrit et la femme courut vers le taxi disant : "**J'AI COMPRIS, je veux** que mon père soit **LE GAGNANT**. J'ai un jeune fils qui se trouve dans un des couvents de la ville. Je tiens à ce que tu le prennes avec toi en Erets Israël afin qu'il reçoive une éducation comme mon père l'a toujours souhaité!" Notre homme ne perdit pas son sang-froid et répondit: "Je suis prêt à le prendre avec moi, mais ton garçon ne me connaît pas! Il ne voudra pas me suivre dans un pays

étranger! La seule et unique solution c'est que tu viennes TOI AUSSI en Israël !!! " Le ton de la réponse était sans appel! La femme finit par dire: "Attends-moi quelques minutes, je prépare mes bagages et on part de suite retirer mon fils de cette institution!" La suite fut rapide, les bagages vite bouclés. Ils allèrent prendre l'enfant, et partirent en direction de l'Aéroport.

Le Rav Lau Chlita rajoute à cette véritable histoire, qu'il connaît personnellement ce fils. Il est aujourd'hui une des grandes personnalités de THORA en Israël!

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut.

David Gold

Une bénédiction aux élèves du Collège du Rav Asher Bra'ha Chlita (de Raanana) et en particulier à David Timsit pour de bonnes vacances avec toutes leurs familles afin de revenir sur les bancs de l'étude de la Thora très prochainement

"Autour de la table du Shabbat" est habilité à recevoir des dons pour la diffusion de la Thora en langue française avec une déduction des impôts (Cerfa). Prendre contact auprès de notre mail.

Et toujours la magnifique Table du Shabbat pourra être le support numérique de vos vœux de Mazel Tov et de bénédictions dans vos familles... à bien cogiter...